

## PROCÈS VERBAL de la RÉUNION de CONSEIL du 06 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Nombre de conseillers : 09

Présents : 08

Votants : 08

**Étaient présents : tous sauf Roger MARQUÈS.**

**Secrétaire : Julien MARQUET.**

**Madame BARBÉ ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2025 ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.**

### Ordre du Jour :

- Comptes de gestion : budget principal et lotissement,
- Comptes administratifs : budget principal et lotissement,
- Affectation des résultats sur budget principal 2024,
- Divers

### FINANCES LOCALES

#### Décisions budgétaires : compte de gestion commune et lotissement 2024.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue une reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Décisions budgétaires : compte administratif budget principal 2024.**

Hors de la présence de Madame Béatrice BARBÉ, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Bruno POIRIER, premier adjoint, valide à l'unanimité, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

► **Investissement :**

<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total dépenses réalisées : 137 511.00 euros	Total recettes réalisées : 37 339.26 euros
<b>Déficit d'investissement : 100 171.74 euros</b>	
	<b>Résultat reporté de clôture 2023 : 106 107.83 euros</b>

**Résultat de clôture de l'exercice 2024 avec report année 2023 : 5 936.09 euros.**

► **Fonctionnement :**

<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total dépenses réalisées : 285 930.25 euros	Total recettes réalisées : 317 825.32 euros
<b>Excédent de fonctionnement : 31 895.07 euros</b>	
	<b>Résultat reporté de clôture 2023 : + 97 384.79 euros</b>

**Résultat de clôture de l'exercice 2024 avec report année 2023 : 129 279.86 euros.**

**Décisions budgétaires : compte administratif lotissement 2024.**

Hors de la présence de Madame Béatrice BARBÉ, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Bruno POIRIER, premier adjoint, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif du lotissement pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

► **Investissement :**

<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total dépenses prévues : 38 732.00 euros	Total recettes prévues : 38 732.00 euros

► **Fonctionnement :**

DÉPENSES	RECETTES
Total dépenses prévues : 19 371.00 euros	Total recettes prévues : 19 371.00 euros

**Décisions budgétaires : affectation des résultats constatés sur budget principal 2024.**

Section de fonctionnement		
Total des dépenses de fonctionnement		285 930.25 €
Total des recettes de fonctionnement		317 825.32 €
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>		<b>31 895.07 €</b>
<b>Résultat reporté de clôture 2023</b>		<b>97 384.79 €</b>
<b>Solde positif de la section avec report année 2023</b>	<b>A</b>	<b>129 279.86 €</b>
Section d'investissement		
Total des dépenses d'investissement		137 511.00 €
Total des recettes d'investissement		37 339.26 €
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>		<b>- 100 171.74 €</b>
<b>Résultat reporté de clôture 2023</b>		<b>106 107.83 €</b>
<b>Solde positif de la section avec report année 2023</b>	<b>B</b>	<b>5 936.09 €</b>
<b>Restes à réaliser dépenses</b>		<b>30 000.00 €</b>
<b>Restes à réaliser recettes</b>		<b>7 600.00 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>C</b>	<b>- 22 400,00 €</b>
<b>Besoin de financement RAR investissement</b>	<b>C-B=D</b>	<b>- 16 463.91 €</b>
<b>Excédent de financement fonctionnement</b>	<b>A-D</b>	<b>112 815.95 €</b>

Considérant que le compte administratif 2024 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 129 279 .86 euros,
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 5 936.09 euros
- Un solde des restes à réaliser négatif de 22 400.00 euros,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**1. Détermination du résultat d'exploitation 2024 à affecter :**

→ excédent antérieur reporté            97 384.79 euros  
 → résultat de l'exercice                    31 895.07 euros

**Résultat de fonctionnement à affecter : 129 279.86 euros**

**2. Affectation du résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2024 : 0 euros
- Couverture du besoin du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2025 : 16 463.91 euros
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0 euros

**Montant du titre de recettes au compte 1068 : 16 463.91 euros**

### **3. Report du solde disponible**

Le reliquat d'excédent, soit 112 815.95 euros, sera repris au budget 2025 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

Le reliquat d'excédent, soit 5 936.09 euros, sera repris au budget 2025 en résultat reporté de la section d'investissement (compte 001).

### **DIVERS : Cérémonie de passage de la classe de CM2 à la classe de sixième.**

Pour marquer ce passage vers le collège, étape importante dans la vie des élèves, le conseil municipal a décidé d'offrir aux enfants concernés un bon d'achat de 30 euros dans un magasin de fournitures scolaires.

### **DIVERS : Club de loisirs pour seniors.**

Le 10 mars 2025, élus et habitants de la commune se réuniront en mairie afin d'évoquer la constitution d'un nouveau club des aînés.

Le Maire, **Béatrice BARBÉ.**

Le secrétaire de séance, **Stève DAVID.**